Ne pas confondre. — M. Joseph Desobry, marchand de fromages, rue Archimède, nous prie de dire qu'il n'a rien de commun avec son homonyme inculpé dans une rixe de la rue d'Alma.

Tombola. — Voici les numéros gagnants de la tombola qui a été tirée, dimanche, à l'estaminet du *Nouveau Monde*, au bénéfice d'une famille nécessiteuse :

202— 650— 230—1061—1726—2073— 609—1908—747
817—1944—2702— 862— 240—1017— 33— 981—725
1616— 273— 936—2771— 461—1188—1720— 199—464
1661—2205— 641— 591— 277—2041—2336—2689—119
1949—2028—2538—1113—1822— 126—1579.

Les lots qui ne seront pas réclamés le 24 juin seront acquis à l'œuvre.

Hem.—Un vol d'effets d'habillements a été commis dernièrement dans cette commune, chez M. Serlez, fermier.

Pendant son absence, un individu du nom de Schnouard, est entré dans la ferme et a enlevé des pantalons, chemises, blouses, etc., pour une valeur de 120 francs. Le voleur est en fuite.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

La Commission administrative de « l'Alliance Chorale » invite instamment ses membres à assister à la répétition générale du samedi 2 juin, à neuf heures, en son local, estaminet Philémon, rue Pierre Motte ; la présence des commissaires est strictement nécessaire. — Communication très importante.

Tous ont disparu !

Ribeaucourt (Somme), le 26 juillet 1887. — Je souffrais depuis trois ans de maux d'estomac et d'une toux opiniâtre. Depuis que j'ai eu l'heureuse idée de prendre des Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, je me porte parfaitement bien, tous mes maux ont disparu. (Signé. lég. par M. le Maire.
17163d FÉLIX HUBERT.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FILS DE BELGES. — Vient de paraître : la convention conclue entre la France et la Belgique pour mettre fin aux difficultés résultant de l'application des lois qui règlent le *service militaire* dans les deux pays. En vente, librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve à Roubaix, et 42, rue des Poutrains, à Tourcoing.

TOURCOING

Le Conseil municipal se réunira aujourd'hui jeudi, à 8 h. du soir, ainsi que nous l'avons annoncé.

Le concours organisé par la Société de Géographie aura lieu ici, dans une des salles des écoles Académiques, rue des Orphelins, le jeudi 21 juin, 8 h. du matin.

Voici les dispositions principales du règlement de ce concours :

« Le concours de 1888 aura lieu entre les élèves domiciliés dans l'arrondissement de Lille (enseignement public ou libre) et appartenant aux catégories ci-après :

JEUNES GENS. — 1. *Enseignement secondaire* : au-dessous de 16 ans, programme du cours de Saint-Cyr; au-dessous de 16 ans, géographie de l'Europe.

2° *Enseignement primaire supérieur* : au-dessus de 15 ans : les cinq parties du monde; au-dessous de 15 ans : géographie physique et politique du département du Nord de la France et de l'Europe.

3° *Enseignement primaire élémentaire* : Agés de 9 à 11 ans : sujets tirés de la France et du département du Nord ; âgés de 11 à 14 ans : géographie générale de l'Europe, à l'exception de la France.

JEUNES FILLES. — 1° *Enseignement secondaire* ; au-dessus de 18 ans : géographie économique des cinq parties du monde ; au-dessus de 16 ans : la France

2° *Enseignement primaire supérieur* : Au-dessus de 15 ans : les cinq parties du monde. Au-dessous de 15 ans : géographie physique et politique du département du Nord, de la France et de l'Europe.

3° *Enseignement primaire élémentaire* : Agées de 9 à 11 ans : sujets tirés de la France et du département du Nord. Agées de 11 à 14 ans : géographie générale de l'Europe à l'exception de la France.

Les copies seront fournies par la Société. Tout papier, quelqu'il soit, manuscrit ou imprimé, est formellement interdit pendant le concours.

Les élèves désirant prendre part au concours devront se faire inscrire, avant le 15 juin, chez M. Paillard-Lelong, secrétaire de la société, rue Sainte-Barbe.

La demande d'inscription devra mentionner : 1° Les nom, prénoms, la date et le lieu de naissance de chaque candidat ; 2° L'indication de l'établissement dont il suit les cours, et, pour les élèves recevant l'instruction dans leur famille, l'adresse de leurs parents : 3° La catégorie, et, s'il y a lieu, la série de catégorie dans laquelle l'élève désire concourir.

Toute demande d'inscription qui ne renfermerait pas ces renseignements sera considérée comme nulle et non avenue.

Les impétrants qui, par suite de déclarations fausses ou incomplètes, seraient éliminés du concours, recevront avis de la décision prise à leur égard par le comité d'études.

Les lauréats des concours précédents qui se présentant en 1888 dans la même catégorie auraient mérité un nouveau prix, recevront un diplôme remplaçant et mentionnant le prix qui leur aurait été accordé dans ce dernier concours.

Les prix et récompenses consisteront en volumes, médailles, bourses de voyage, diplômes, etc. Prix offerts par : M. Paul Crepy, 300 fr.; M. H. Bossut, 150 fr.; M. François Masurel, père, 200 fr.; M. L. Danel, 200 fr.; les membres du comité d'études de la Société, médailles et diplômes d'honneur.

Une somme de 400 francs est offerte par la Société de Géographie de Lille, au nom de feu M. le marquis d'Audiffret, à l'auteur du meilleur mémoire traitant des débouchés à ouvrir ou à développer pour les productions industrielles du département. Les mémoires pour ce prix devront être remis avant le 1er novembre 1888, au nom de M. le président de la Société de Géographie, 29, rue des Jardins, à Lille.

Un marchand de charbon, habitant Neuville, Léon Dejans, à trouvé un moyen ingénieux mais peu délicat de se couvrir des pertes que lui faisaient subir les mauvais débiteurs. Depuis deux mois, à son propre aveu, il livrait à ses clients 4 kilos en moins par chaque sac de charbon. Des plaintes surgirent et le garde-champêtre Delporte ayant constaté la fraude, a arrêté le marchand de charbon.

Mouveaux. — *Installation de M. l'abbé Gaymay, curé de Mouveaux.* — Depuis une cinquantaine d'années nous n'avons vu dans cette commune une si belle cérémonie.

Toutes les maisons sont pavoisées ; les couleurs nationales sont mêlées aux bannières et aux oriflammes.

Partout sont des arcs de triomphe montés avec un goût parfait et sur lesquel on lit : *A lui nos cœurs ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur !* etc., etc.

Sur le parcours, une maison se distingue. Elle est décorée avec des roses et porte des inscriptions en lettres d'or.

Une cavalcade formée d'une centaine de cavaliers est allée à la gare de Tourcoing-les-Francs pour escorter le nouveau curé.

Pendant ce temps, une procession se forme et s'avance jusque la maison de M. J.-B. Lepers où doit descendre M. Gaymay. A quatre heures un quart, la voiture est signalée. M. le doyen de St-Christophe accompagne M. le curé dans cette voiture.

Aussitôt descendu M. le curé reçoit les autorités de la commune. M. le Maire lui souhaite, au nom de ses collègues, la bienvenue en termes très heureux. M. l'abbé Gaymay paraît ému; il répond en quelques mots que nous n'avons malheureusement pas entendu.

La procession se reforme. Elle se compose de la croix, du tambour, des enfants de l'école, des sœurs de la sainte Union, musique, pompiers, clergé, puis d'un certain nombre de prêtres qui ont tenu à témoigner leurs sentiments de sympathie au nouveau pasteur de Mouveaux; celui-ci vient ensuite suivi du conseil municipal et du conseil de fabrique.

De chaque côté de la route stationnent un certain nombre d'habitants et de curieux. La musique joue pendant le parcours. Plusieurs bouquets sont offerts au nouveau curé. On remarque dans le cortège des petites filles portant sur un coussin, l'une des clefs de l'église, l'autre le calice et une troisième les initiales H. G. de M. l'abbé Henri Gaymay.

Arrivé à l'église, M. le curé lit à haute voix sa profession de foi, puis il va aux fonds baptismaux à la chapelle de St-Germain, au confessionnal et à la cloche; il monte en chair, il remercit très vivement les habitants de Mouveaux des honneurs qu'on a faits à l'envoyé de Dieu. Il est visiblement impressionné.

Un salut solennel est alors chanté; à cinq heures et demie la cérémonie était finie.

LILLE

Marché aux chevaux. — Au marché de mercredi, 187 chevaux ont été exposés en vente, au marché de la place Philippe-le-Girard.

Affaires calmes.

LA « MARCHANDE DE SOURIRES »

L'idéal est enfin vainqueur de la matière
Et l'esprit immortel, fuyant la terre-à-terre
Des romans épais et grossiers,
S'envole, épanoui, vers les hauteurs divines
Quand on sait lui donner une œuvre suave et fine
Comme le drame exquis de madame Gautier
Ou le fameux savon des trois frères Vaissier.
17164d MAXIME I UBREUIL.

CONCERTS ET SPECTACLES

Le concert des « Amateurs Tournaisiens. » — Voici le programme du concert que le cercle symphonique, les *Amateurs Tournaisiens*, donnera à l'Hippodrome, dimanche, 3 juin, à huit heures et demie du soir, avec le bienveillant concours de MM. Maurice Leenders, directeur de l'Académie de Tournai; Charles Van Isterdael, violoncelliste; Piotsi, artiste lyrique et de nombreux amateurs de la ville de Tournai.

Première partie. — 1. Ouverture de *Freyschutz*, Weber; 2. Concerto pour violoncelle, M. Van Isterdael, Golterman; 3. Rêverie, L. Gregh; 4. Premier solo du *Concerto en ré*, M. L'enders, Paganini; 5. A. *Pastorale*, n. *Scherzo* de la 1re suite d'orchestre, Cl. Broutin; 6. Prélude et Mazourke de *Coppelia*, Léo Delibes; 7. *Hommage à Christiania*, fantaisie originale par l'auteur, M. Leenders; 8. *Marche Triomphale*, V. Delannoy.

Deuxième partie : Première exécution à Roubaix de LE DÉSERT, Ode-Symphonie en trois parties pour chœurs, soli et orchestre, paroles de Paul Collin, musique de Félicien David.

Première partie : LE DÉSERT ; A. *Introduction et strophes*, récitées par M. Em. Gorin ; B. *Glorification d'Allah*, chœur ; C. *Marche de la Caravane*, orchestre et chœur ; D. *Le Simoun*, orchestre et chœur.

Deuxième partie : LA NUIT. — A. *Hymne à la nuit*, chanté par M. Piotsi ; B. *Fantasia arabe*, orchestre. *Danse des Almées*, orchestre ; C. *La Liberté au Désert*, chœur ; D *La Rêverie du Soir*, chantée par M. Piotsi.

Troisième partie : LE LEVER DU SOLEIL ; A. *Le Lever de l'Aurore*, orchestre ; B. *Chant du Muezzin*, M. Piotsi ; C *Eloignement de la Caravane* et chœur final.

La société de gymnastique l'*Etoile de St-Pierre les Calais*, organise en cette ville une grande fête pour le dimanche 10 juin prochain.

Elle s'est assuré le concours de la *Grande Fanfare* de Roubaix. L'après-midi grand concert au parc par la Grande-Fanfare, le soir illumination et Bal par la fanfare de l'*Etoile*.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 30 mai 1888

Présidence de M. PARENTY, président

Un anarchiste à Roubaix. — François Engelart est un anarchiste à qui il est arrivé, le 27 mai dernier, sur la place de la Liberté à Roubaix, une singulière aventure.

Voici comme il raconte la chose à M. le Président du tribunal :

« Pour lors, Monsieur le président, je me promenais sur la place de la Liberté, Marché au Charbon, si vous aimez mieux, puisque c'est la même chose. Tout à coup, j'entends un cri plaintif derrière moi. Je me retourne. Que vois-je ? un de mes semblables que deux agents menaient au poste.

» Pour lors monsieur le Président, je dis à un camarade : « Il faudra une révolution pour renverser tous ces agents. » Un des agents se retourne vient vers moi et me demande ce que je dis. Je répète qu'il faudra une révolution pour se débarrasser de ces agents. Je suis conduit au poste et emprisonné sans avoir rien fait.

— Engelart, pourriez vous nous dire, pourquoi sur la route vous vous êtes débarrassé d'un casse-tête que vous aviez dans votre poche et qui est une arme dangereuse dans la poche d'un individu qui a déjà été condamné à deux ans de prison, lui dit M. le président.

— Engelart nie avoir jeté sur la route le casse-tête, mais malheureusement pour lui la déposition de l'agent sur ce point est confirmée par celle d'un témoin de la scène qui a vu le mouvement.

Il résulte également des dépositions de témoins qu'Engelart n'a pas fait une simple réflexion, mais qu'il a adressé à l'agent, des outrages.

C'est égal, si le socialisme renverse les agents, que fera-t-il des ivrognes qu'ils conduisent au poste ?

L'anarchiste, en attendant le renversement des agents, est condamné à 1 mois

Une brave Roubaisienne. — C'est de Mme Dulauriez, épicière, rue de Labruyère, qu'il s'agit. Elle a reçu les félicitations publiques du tribunal pour son honnêteté. Cette brave dame, ayant reçu la visite du sieur Wagniez, qui voulait lui vendre pour cinquante francs un sac de café qui valait beaucoup plus, fit sa déclaration à la police qui reconnut ainsi que le sac avait été volé chez M. Degrendel, épicier à Roubaix. Wagniez, tel est le nom du voleur, est condamné à trois mois de prison.

Vol chez M. Derville à Roubaix. — Dervaux et Marlier, ouvriers chez M. Derville, entrepreneur à Roubaix, rue St-Vincent de Paul, sont condamnés à vingt jours de prison pour avoir enlevé quatre pieds de table qu'ils avaient tournés dans l'atelier.

Outrage, ivresse et rebellion. — Félicien Nys, 1 mois et 16 francs.

L'interdiction de séjour. — Pierre Eggremont a oublié que la ville de Roubaix était interdite à une certaine catégorie d'individus. Cet oubli joint à une rébellion lui valent trois mois. MAITRE CARRÉ.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 30 mai 1888.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Au-delà du carrefour de la rue du Tilleul et de Lannoy, il n'existe plus de bouche d'eau dans le prolongement de cette dernière.

Il est cependant de toute nécessité et surtout par ces temps de sécheresse, de ne pas laisser dans une pareille pénurie d'eau, une si nombreuse population qui s'étend au-delà de l'estaminet du *Cheval Blanc*

La brasserie Froidure et Lefebvre étant desservie par les eaux de la Lys il serait très facile de poser une bouche à proximité de cet établissement.

Je vous remercie à l'avance, monsieur, de votre obligeance et vous prie de recevoir mes bien respectueuses salutations.

Un habitant du quartier.

NORD

M. Saisset-Schneider, siffié à Armentières. — M. Saisset-Schneider a quitté Lille, hier, pour aller procéder, à Armentières, aux opérations du conseil de révision.

Il a été reçu par M. Chas, accompagné de son deuxième adjoint et le directeur de l'asile des aliénées.

Lorsque le préfet du Nord est monté en voiture un groupe compact d'ouvriers l'a accueilli par une bordée de sifflets mêlés des cris nombreux et vigoureux de : « Vive Boulanger ! »

Peu flatté de ces témoignages, M. Saisset a donné l'ordre à son cocher de fouetter les chevaux.

La voiture est partie alors au grand galop toujours accompagnée de sifflets et des clameurs boulangistes.

Dans la soirée des groupes d'ouvriers n'ont cessé de stationner sur la place de la Mairie, témoignant toujours de la même façon leur respectueuse admiration pour M. le préfet du Nord.

Il y a eu quelques rixes partielles et quelques coups de poings échangés, mais aucun incident grave.

Une tentative d'assassinat. — Le quartier de la route d'Houplines a été mis en émoi, mardi, par une tentative d'assassinat.

Henri Bazelis, âgé de 32 ans, souteneur, entrait vers neuf heures du soir, à l'estaminet de la Renaissance de la ville de Breteuil pour réclamer à la cabaretière du linge qu'il avait laissé.

Une discussion s'engagea alors entre cette femme, nommée Eugénie Dedour et Bazelis. La mégère, folle de colère, saisit un revolver et en déchargea cinq coups sur cet homme dont quatre ont porté : un au genou, un qui lui traversa la main, le troisième lui effleura la poitrine et le quatrième alla se loger dans le dos. Cette dernière blessure offre une certaine gravité.

La mégère a été arrêtée.

Valenciennes. — *Nécrologie.* — On a enterré solennellement, mardi, à Valenciennes, M. Ernest Auger, conseiller à la cour de cassation. Bien que né à Cognac (en 1829), M. Auger était alle habiter tout enfant Valenciennes et y avait passé sa jeunesse, son père y occupant les fonctions de receveur municipal des contributions indirectes.

Dunkerque. — *La flotte islandaise* — Voici la liste officielle des trente et une victimes dont nous avons à déplorer la mort jusqu'à ce jour : Goëlette *Mardyckoise*, neuf victimes : Jules Admond, capitaine; Pierre Dumont, second; Jules Dormael, Pierre Hars, Pierre Druel, Alfred Zoonekindt, Louis Goslin, Edouard Decorte, tous sept matelots. — Goëlette *Schotter-Hoff*, onze victimes : Jean Evrard, capitaine; Georges Evrard, second; Louis Vangendt, Charles Schabaille, Emile Pollefort, Adolphe Fatou, Pierre Beauvais, Joseph Bouchard, Charles Torreele, Jean Cloet, Louis Grisollet, tous neuf matelots.

Lougre *Agneau-de-Dieu*, une victime : Lobier, matelot. — Goëlette *Active*, une victime : Vendeur, lieutenant. — Goëlette *Concorde*, une victime : Carru, capitaine. — Goëlette *Louise-Marie*, deux victimes: Alphonse Leynaert et Jules Chinot, tous deux matelots. — Goëlette *Martha*, quatre victimes : Jules Popieul, Isidore Laconte, Désiré Bryckaert et Léon Dewaele. — Goëlette *Hirondelle*, deux victimes: Désiré-Paul Vivier, Gaston-Sylvain Deworst, tous deux matelots.

BELGIQUE

QUINTUPLE EMPOISONNEMENT A LODELINSART. — Les ouvriers verriers, pendant leur travail, font une grande consommation de café qu'ils apportent dans de grands bidons en fer blanc.

Un ouvrier tiseur de la verrerie Morel à qui on avait apporté de chez lui une grande bannaire de café, après en avoir bu se sentit subitement indisposé, on dut le transporter chez lui, il souffrait de crampes violentes à l'estomac. Il ne soupçonnait aucunement la cause de ce malaise et laissa son café à ses compagnons de travail, ne voulant pas, dit-il, perdre de si bon café.

Quatre ouvriers souffleurs burent de ce café et furent aussitôt pris de la même indisposition; ils enduraient d'atroces souffrances et l'on comprit aussitôt qu'ils devaient être victimes d'un empoisonnement. Ces malheureux furent transportés chez eux et reçurent les soins du docteur, qui crut reconnaître les symptômes d'un empoisonnement par l'arsenic.

Le parquet averti fit une descente et saisit le café qui fut soumis à l'analyse de M. l'expert-chimiste Pivout. Celui-ci y reconnut la présence d'une assez forte quantité d'arsenic dont on fait grand usage en verrerie.

On ne possède encore aucun indice qui puisse mettre sur les traces de l'auteur de ce crime.

Mouscron. — *Vol avec escalade à Luingne.* — Dans l'après-midi de lundi, de hardis malfaiteurs ont escaladé la ferme des frères Speliers, à Luingne, et y ont enlevé 400 fr. en espèce. La gendarmerie est sur les traces des voleurs.

— *Le carrousel de Luingne.* — Le carrousel de Luingne, favorisé du plus beau temps, a été très brillants. 50 cavaliers y prenaient part et s'y sont disputés les prix qui ont été obtenus par : 1° Félix Dujardin, 2° E. Vannackère, 3° H. Decourselle, 4° J. Liagre, 5° Deplanque, 6° Dekimpe. Surprise, Vanneste.

Fédération des huissiers de Belgique à Mons. — Dans la réunion de la Fédération des huissiers de Belgique qui a eu lieu, dimanche passé, à Mons, M. Desmet de Mouscron, après les nombreux toasts qui y ont été prononcés a fait une collecte au profit des pauvres de la ville ; elle a produit 97 fr. 80.

Le soldat belge apprécié par le général Jamais, commandant au Tonkin. — Il s'agissait de constater les forces de l'ennemi défendant un village fortifié, voisin de Lang Son; celui-ci était occupé par 1,500 Pavillons-Noirs. L'inspection de cette place terminée, le général Jamais ordonne au tambour, un Belge, de battre la retraite; le tambour au contraire, bat la charge et s'élance avec la petite troupe composée de 400 hommes vers les ouvrages ennemis qui sont emportés d'assaut.

Le général, s'adressant à ces braves, leur dit : « C'est aux Belges que nous devons le résultat de cette journée » ; en effet, ils se sont élancés les premiers sur les remparts. A la caserne on dirait des moutons, mais au combat, ce sont des lions. »

Le départ de la famille royale pour Ostende. — La date du départ de la famille royale pour Ostende, fixée primitivement au 10 juin, sera probablement avancée de plusieurs jours.

Tout a été préparé au chalet royal d'Ostende pour l'arrivée prochaine de Leurs Majestés.

Dès le départ du roi on commencera à la résidence de Laeken de grands travaux de réparations et de construction.

Un incendiaire à Manage. — Dimanche, vers une heure du matin, des passants attardés virent des flammes s'élever d'une grange, appartenant à Adolphe Derenne, fermier à Bellecour.

En même temps, ils virent un individu enjambant la haie du pré attenant à la dite grange et prenant la fuite à toutes jambes. C'était évidemment l'incendiaire qui s'enfuyait.

Bien que les secours fussent arrivés promptement, la grange a été entièrement réduite en cendres, avec toutes les récoltes et instruments aratoires qu'elle contenait. Ce n'est pas sans difficulté qu'on est parvenu à préserver les maisons voisines.

Quant à l'auteur présumé de l'incendie, il a été mis en état d'arrestation par la gendarmerie de Manage, pour être transféré ensuite à la disposition du parquet de Charleroi. Le prévenu est un nommé Renkens Florimond, né à Marc, domicilié à Familleureux.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 30 mai.* — Clément Desfrennes, rue Saint-Antoine, fort Bayart, 23. — Gaston Tacquet, boulevard d'Armentières, 1. — Eugène Maire, Hôtel-Dieu. — Célina Herman, Hôtel-Dieu. — Fébronie Delplancke, rue de la Vigne, maisons Delplanque, 3. — Hélène Demoar, rue des Longues-Haies, cour Muliez, 8. — Albert Dejaegher, rue de la Limite, maisons Tiberghien. — *Déclarations de décès du 30 mai.* — Caroline Vandevelde, 81 ans, ménagère, rue des Ogiers, 53. — Emile Leveugle, 56 ans, imprimeur, rue du Collège, 163. — Elise Delember, 9 mois, rue des Fondeurs, 11. — Marceau Lernould, 8 mois, rue des Ogiers, cour Dhallain, 56. — Elise Delcourt, 36 ans, piqueuse, rue de Lannoy, cour Molart. — Adolphe Boute, 43 ans, cembalier, Hôtel-Dieu. — Clémence Chariet, 63 ans, gouvernante, Grande-Rue, 32. — Augustine Bailleul, 1 an, rue de Naples, cour Debaillie, 3. — Rouvain Vannieuwenhuyse, 64 ans, Petites-Sœurs. — Marie Boismal, 64 ans, ménagère, rue de Rome, maisons Degezelle. — Victor Vandenbogaerde, 4 mois, rue des Longues-Haies, cour Capart, 24. — Eugène Bolle, 2 mois, rue de Tunis, cour Deleu, 6.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 30 mai.* — Marie Yperman, à la Croix-Rouge. — Albert Houzet, rue Nollet prolongée. — Joseph Foutry, rue de la Blanche Porte. — Marie Bibeck, rue du Casino. — Albertine Caspan, rue de Menin. — Maria Tiberghien, rue Fin de la Guerre. — Elise Courouble, à la Marlière — Gabrielle Bouche, rue des Phalempins. — Henri Desmettre, rue de Menin. — Gustave Dhellemmes, rue du Calvaire. — *Déclarations de décès du 30 mai.* — Dorothée Vandenbroucke, 80 ans 1 mois, sans profession, Hospice général. — Auguste Vienne, 8 mois 7 jours, rue de la Croix-Rouge. — Louis Baert, 46 ans, journalier, rue Famelaert.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille CHARLET-HACHE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Clémence CHARLET, fille de confiance dans la famille Liénard, depuis 50 ans, décédée à Roubaix, le 30 mai 1888, à l'âge de 64 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 1er juin, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 heures 3/4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 2 dudit mois, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 32.

Les amis et connaissances de la famille BERNARD-VANNIEUWENHUYSE qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Romir BERNARD-VANNIEUWENHUYSE, décédé à Roubaix, le 29 mai 1888, à l'âge de 65 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 1er juin, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean, aux Petites-Sœurs.

Les amis et connaissances de la famille HUBAUT-BLONDIAU qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Victoire-Joséphine HUBAUT, décédée à Roubaix, le 30 mai 1888, à l'âge de 20 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 3 juin, à 3 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Strasbourg, 22.

Les amis et connaissances de la famille DUTHA-CHAMBART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste DUTHA, décédé à Roubaix, le 31 mai 1888, dans sa 80e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 2 juin, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues-Haies, 203.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 4 juin 1888, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Claude SAUDON, officier de l'instruction publique, ancien manufacturier, ancien professeur de tissage à l'Ecole nationale des Arts Industriels, décédé à Roubaix, le 4 juin 1887, à l'âge de 66 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Wattrelos, le lundi 4 juin 1888, à 10 heures, pour le repos de l'ame de Monsieur Théophile BARBEY, médecin, époux de Dame Marie VANDERMEERSCH, décédé à Wattrelos, le 25 avril 1888, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN SCANDALE PARISIEN

Il n'est bruit, dans le monde des théâtres, que de l'enlèvement de Mlle M. Elringer, fille adoptive du régisseur du théâtre des Bouffes-du-Nord, M. Jouassand.

L'auteur de cet enlèvement n'est autre qu'un acteur des Bouffes-du-Nord, M. Daniel. Or, ce M. Daniel ne s'était engagé au théâtre que pour voir plus souvent la jeune Marie qui, bien qu'âgée de seize ans seulement, remportait chaque soir de nombreux applaudissements que lui valaient son talent prime sautier et sa merveilleuse beauté.

En réalité, M. Daniel n'est autre que le fils de M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires.

M. Jouassand, le régisseur, s'aperçut bientôt des assiduités du jeune homme auprès de sa fille adoptive et voulut évincer l'amoureux.

M. Daniel lui révéla alors qui il était et lui demanda carrément la main de sa fille, ce qui lui fut accordé. Il se rendit alors auprès de son père et lui arracha son consentement ; mais M. Clément prévint son fils qu'il n'eût pas à compter sur sa bourse.

Quelques jours après, les amis de la famille Jouassand recevaient une lettre de faire part, conçue à peu près dans ces termes.

« M. et Mme Jouassand ont l'honneur de vous faire part du mariage de *leur fille adoptive* avec M. Clément.

Et ce billet :

M. Clément (fils) a l'honneur de vous faire part de son mariage avec Mlle Marguerite Elringer.

Mais au moment de signer le contrat, M. Jouassand, voyant qu'il n'y avait pas d'argent dans la corbeille, retira son consentement et adressa à ses amis le billet suivant :

« M.

» Nous avons l'honneur de vous prévenir que le mariage projeté entre *notre fille adoptive* et M. Clément n'aura pas lieu.

Le fils Clément tenta alors une démarche auprès du préfet de police; mais, M. Lozé lui répondit fort justement qu'il n'avait pas à intervenir dans les affaires de famille des magistrats sous ses ordres et que si M. Clément père, mécontent de son fils, refusait de lui payer ses dettes et de lui donner de l'argent, il était parfaitement dans son droit.

M. Clément fils ne jugea alors rien de mieux que d'enlever Mlle M. Elringer. Plainte a été déposée par M. Jouassand.

REVUE DES MODES

Paris, 29 mai.

Il y a grand émoi dans le camp des coquettes ; car on ne sait vraiment comment s'y prendre pour utiliser les ressources des garde-robes. La mode a tellement varié d'une année à l'autre qu'il faut presque tout refaire et tout transformer.

D'abord, toutes les jupes sont trop courtes. L'année dernière, c'est-à-dire au dernier été, elles relevaient par derrière et découvraient les pieds par devant. Aujourd'hui, elles sont longues jusqu'à terre, à peine soutenues par un petit matelas et deux ressorts. Presque plus de draperies.

Les corsages ont peu varié. On fait beaucoup la forme blouse russe, soit en polonaise, soit simplement en corsage. Tout le monde connaît ce genre, dont nous avons maintes fois donné le modèle. Les devants sont croisés de droite à gauche ; celui de droite froncé à l'encolure et garni le long de l'ouverture d'un galon ou d'une broderie posée à plat, comme on le voit dans les costumes russes. Avec les étoffes légères, on fait encore des robes drapées, qui sont charmantes.

En voici un modèle pour jeune fille, qui est tout à fait séduisant.

L'étoffe est du corah écru, cette jolie soie de chine, qui fait des robes charmantes pour l'été, parce qu'on les nettoie et les lave aussi facilement que du linge.

Notre modèle se compose d'une jupe badinée, montée avec ampleur autour de la taille avec plusieurs rangs de fronces par derrière. Sur le devant, un tablier drapé, dont toute l'ampleur est ramenée à droite sous une échelle de nœuds en ruban de velours mousse, laquelle échelle est rattachée à la taille par un double lien.

Le corsage, froncé à l'enfant, est monté sur un empiècement de velours.

Le dos est de forme ordinaire sans ampleur, avec empiècement rond formant un grand col. A la taille, une ceinture suissesse qui s'arrête sous les bras, de manière que les fronces de la jupe soient bien apparentes par derrière et se rapportent au corsage à la paysanne.

Avec cette toilette, une paille anglaise noire, très fine et sans envers, de manière à n'être pas doublée.

Un bord de paille d'Italie retourné comme un large ourlet forme le contour du chapeau. Sur le fond, une draperie de crêpe de soie écru et une envolée de coques en ruban de faille écrue, avec ailes d'hirondelle.

Nous avons parlé de la transformation des jupes; mais les jaquettes ne sont-elles pas aussi toutes changées ?

Plus de ces jaquettes flottantes, ayant une sorte d'ampleur dans leurs devants tout droits. Aujourd'hui, il y a deux formes de jaquettes très-distinctes, subissant quelques variantes, mais, à peu de chose près, toujours les mêmes.

C'est la jaquette ouverte et la jaquette fermée.

La jaquette ouverte a ses devants droits très cintrés, très cambrés, prenant bien le buste. Ces devants ne peuvent être agrafés ni boutonnés ; ils sont faits pour rester écartés ; seulement, par un raffinement charmant, qui est toute une nouveauté, on garnit l'envers de ses devants pour en faire une sorte de revers. Le col n'a plus la coupe des cols d'homme. C'est simplement un col droit, très haut, et les devants ont leur bord également droit.

Voici la description de deux modèles. L'un est en drap bleu-marine, doublé de petits taffetas écossais. Tout autour de la jaquette court une petite passementerie d'or, faite de macarons.

Cette passementerie garnit le haut du col et continue sur les devants. A l'envers, est une bande large de dix centimètres au moins qui forme un grand ourlet-revers, et la passementerie suit aussi le long de cet ourlet, exactement comme à l'endroit. C'est d'un effet charmant.

Un autre est en petite armure noire. Point de garniture ; à l'envers un joli galon de fantaisie or et couleur.

Ce galon posé tout ras du bord y fait une garniture très coquette et très originale.

Les ombrelles sont jolies, très jolies et ont eu au moins le bon esprit de ne pas trop changer.

Le tulle en fait les frais pour les ombrelles de grande toilette.

Un voici une en tulle point d'esprit blanc, léger comme un nuage. L'ombrelle fermée a l'air d'une quenouille. La doublure est en soie, tout le dessus est en tulle tuyauté, tombant comme un volant autour de l'ombrelle. Dans le haut, un petit godet ; un joli nœud en ruban de faille blanche attache le manche. C'est frais et joli, jeune et coquet.

Dans ce même groupe, un manche d'encas en bois sculpté.

Il est recourbé vers le bout, dans le genre des manches japonais.

Autre modèle : une ombrelle de dame très élégante et très bien portée.

Elle est taillée dans ce joli tissu pékiné dont nous avons déjà parlé.

Les rayures sont faites avec de la faille et des entre-deux de dentelle noire. Sur le bord, un volant de même dentelle.

L'heure du Grand Prix approchant, l'ombrelle est l'une des préoccupations de nos mondaines. Chacune rêve un modèle à effet, un type nouveau, une combinaison bien élégante et pouvant faire sensation.

Aussi, après la journée du Grand Prix, aurons-nous une moisson de modèles nouveaux.

* * *

La mode des grands dîners à petites tables commence à prendre et elle a raison d'être.

Quel est le grand grief que vous entendez invoquer tous les jours contre ces repas de dix-huit à vingt couverts qui ressemblent à de véritables banquets de comice agricole ? C'est que la conversation n'est pas générale, et que si vos voisins ou voisines de gauche n'ont pas beaucoup d'agrément dans l'esprit, vous regrettez sincèrement d'en être pas resté chez vous. Avec les petites tables, tout est sauvé. Les dîners compris de la sorte ressemblent à ces soupers d'après le bal qui ne manquent d'ordinaire ni de piquant ni d'animation.

Dans certaines maisons, pour la désignation des places aux petites tables, on a recours à un heureux usage : chaque table est couverte soit de roses, soit de violettes, soit de toute autre fleur, et un domestique remet à l'invité qui entre une fleur correspondante avec celle de la table où il s'assied.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Une lettre du général Boulanger aux électeurs de la Charente

Voici la lettre par laquelle le général Boulanger recommande M. Paul Deroulède aux électeurs de la Charente qui sont convoqués le 17 juin pour choisir le successeur de M. Ganivet :

Election législative du 17 juin 1888

APPEL
DU GÉNÉRAL BOULANGER AUX ÉLECTEURS DE LA CHARENTE

» Electeurs de la Charente,

» J'ai cru nécessaire, à l'heure actuelle, de décliner la candidature que plusieurs d'entre vous avaient bien voulu m'offrir, mais nous sommes loin, mes amis et moi, de nous désintéresser de l'importante manifestation électorale du 17 juin.

» Nous avons choisi, pour représenter le grand parti national, dans lequel nous voudrions voir se fondre tous les autres, un homme dont le nom seul est une garantie de patriotisme et de loyauté politique :

PAUL DEROULÈDE

» Autant que moi il comprend la nécessité de la paix, pas plus que moi il ne veut permettre qu'on lance le p